

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 mars 2012
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 16 mars 2012, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre (voir annexe) que vous a adressée, le 15 mars 2012, Osman Saleh, Ministre érythréen des affaires étrangères, au sujet de la déclaration officielle faite par l'Éthiopie, selon laquelle son armée a effectué une incursion de 18 kilomètres à l'intérieur du territoire souverain de l'Érythrée afin d'y mener une attaque contre des avant-postes de l'armée érythréenne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer et publier le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Araya Desta



**Annexe à la lettre datée du 16 mars 2012 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Comme l'indique la déclaration officielle faite, sans vergogne, par le Gouvernement éthiopien, l'armée éthiopienne a effectué une incursion de 18 kilomètres à l'intérieur du territoire souverain de l'Érythrée afin d'y mener une attaque contre des avant-postes de l'armée érythréenne. Le Gouvernement éthiopien s'est en outre vanté de vouloir continuer à soutenir les forces de l'« opposition » pour faire en sorte que le Gouvernement érythréen soit renversé.

Cette attitude téméraire n'est pas surprenante. Elle n'a rien de nouveau et ne s'inscrit pas dans le cadre d'une escalade des hostilités inédite. Elle participe, au contraire, des nombreux actes illégaux d'agression et de provocation qui ont été commis, par intermittence, au cours de ces 10 dernières années.

Le moment de l'attaque semble, toutefois, avoir été délibérément choisi pour coïncider avec le dixième anniversaire de la décision arbitrale prise par la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie. En ce sens, il amplifie les actes d'agression flagrante qui continuent d'être perpétrés, en toute impunité, par le Gouvernement éthiopien contre l'Érythrée depuis plus de 10 ans.

On se souviendra que le Gouvernement érythréen a exhorté le Conseil de sécurité, dans sa lettre du 28 février 2012 (S/2012/126), à assumer ses responsabilités et à prendre les mesures voulues pour mettre fin aux multiples actes d'agression et d'occupation illégaux. Or, l'attaque que le régime éthiopien a lancée aujourd'hui constitue une réponse malintentionnée aux instances de l'Érythrée.

De toute évidence, le Gouvernement éthiopien n'a pas pu se livrer à un acte d'agression d'une telle audace sans la protection et le soutien des États-Unis d'Amérique au Conseil de sécurité. Il semble en effet qu'il cherche à duper la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, pour qu'elle « ferme les yeux » sur ses actes illégaux, qui compromettent la paix et la stabilité dans la région.

Le peuple et le Gouvernement érythréens ne se laisseront pas abuser par les mensonges et stratagèmes qui visent à éclipser les questions fondamentales en jeu et en faire dérailler le processus de règlement, mais ils se demandent combien de temps le Conseil de sécurité continuera à tolérer le mépris affiché pour l'état de droit et les violations flagrantes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance d'un État Membre.

Le Gouvernement érythréen exhorte par conséquent, pour la énième fois, le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités juridiques et morales et à prendre les mesures voulues pour faire cesser les actes d'agression perpétrés contre les territoires souverains de l'Érythrée, assurer la justice et garantir le respect de l'état de droit.

(Signé) Osman Saleh